

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à											
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	10 h. 22 ^m soir.	10 h. 51 ^m soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	4 » 39 » »	» 4 » soir.	
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »										

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 30 Mars.

Les deux journées qui viennent de s'écouler ont été fécondes en événements importants tant au point de vue de nos affaires intérieures qu'à celui des affaires extérieures.

Vote au Sénat du projet de loi de la commission sur l'amnistie.

A la Chambre, rejet des modifications proposées par le Sénat à la loi de finances, moins le crédit concernant les Invalides.

A l'Etranger, démission de lord Derby ; continuation du conflit anglo-russe de plus en plus inextricable.

Allocution du pape Léon XIII dans le Consistoire tenu à Rome.

La loi sur l'amnistie que le Sénat a adoptée n'est point celle que la Chambre des députés avait votée préalablement. Deux textes étaient en présence pour l'article 1^{er}, celui voté par la Chambre avec les deux dates restrictives des 16 mai et 14 décembre, et celui de la commission, où ne figuraient plus ces deux dates. Après un long débat dans lequel sont intervenus M. Bertaud, Grandperret, Laboulaye, Dufaure et Batbie, le Sénat a adopté par 157 voix contre 135, sur 292 votants, le texte de l'article 1^{er}, tel qu'il était préparé par la commission. Les constitutionnels, ne voulant pas restreindre et limiter l'amnistie, ont voté avec la majorité.

Voici les détails relatifs aux lois financières, au sein de la Chambre des députés :

M. Wilson a déposé un rapport spécial sur les crédits rétablis par le Sénat, dans le budget des dépenses. Il a proposé de nouveau le rejet de ces crédits. En même temps il a demandé et obtenu la suppression de l'article 10 dont le Sénat avait modifié la rédaction, quoique cette modification soit le fait de l'influence de la gauche qui domine dans la commission des finances.

Ensuite, toutes les propositions de la commission du budget ont été adoptées, à l'exception d'une seule. La Chambre a admis le rétablissement effectué par le Sénat au crédit du chapitre des Invalides de la somme de 60,000 francs qu'elle en avait retranché. Ce vote a été rendu par 209 voix contre 200 sur 409 votants. L'ensemble du budget des dépenses a ensuite été adopté à la presque unanimité.

Ces délibérations du Sénat et de la Chambre des députés auraient produit une assez vive émotion, si l'attention n'était pas détournée par les événements considérables qui se passent à Londres. Lord Derby, ministre des affaires étrangères, a donné sa démission. Il était dans le cabinet, dit un journal, le représentant le plus autorisé, non pas du parti de la paix, mais tout au moins du parti qui désire retarder la guerre autant que possible, et épuiser tous les modes de conciliation avant de se lancer dans une aventure dont on ne saurait prévoir l'issue et qui peut mettre l'Europe entière en feu. En même temps qu'on annonçait la démission de lord Derby, l'Angleterre appelait sous les drapeaux la première classe de la

réserve, et la réserve de la milice.

Disons en terminant que le Pape Léon XIII, après avoir fait l'éloge de son auguste prédécesseur, s'est déclaré le gardien scrupuleux de la foi catholique. Déplorant la spoliation du Saint-Siège, en tant que puissance européenne, il a déclaré mettre sous la tutelle du droit et de la raison le pouvoir temporel du Siège Apostolique. On attribue à son allocution, au sein du Consistoire, un caractère conciliant et réservé.

Paris, 29 mars, 3 h., soir.

Lord Derby, ministre des affaires étrangères a donné hier sa démission. Il a annoncé sa résolution à la Chambre des lords. En conséquence, la politique de guerre triomphe dans le cabinet anglais, qui a annoncé au Parlement l'appel des réserves de l'armée et de la milice.

REVUE DES JOURNAUX

Soir.

Depuis quelques jours, au Sénat et à la Chambre, on multiplie les questions aux ministres. Cela ne réussit pas toujours aux questionneurs. Tel a été au Sénat, le cas de M. Monnet, sénateur des Deux-Sèvres. Il a fait tapage à propos d'un maire remplacé ; il est probable que son client lui reprochera d'avoir parlé.

Au fond, toutes ces questions, à propos de maires et d'adjoints, sont puérides. Il nous semble qu'on ne saurait obliger ainsi les ministres à perdre un temps qui a sa valeur, pour refuter des accusations sans portée et qui, le plus souvent, servent de prétexte à des déclamations creuses contre la politique du gouvernement ou à des personnalités aussi blessantes que peu fondées.

Nous en appelons aux hommes sérieux de tous les partis ; est-ce vraiment de la politique ? A quoi cela sert-il ? Parle-t-on au nom des principes ou veut-on seulement faire du tapage ?

Suivant nous, les ministres ainsi interpellés devraient se contenter de répondre qu'ils ont agi sous leur propre responsabilité et qu'ils ne peuvent répondre à des questions en l'air.

Si, au contraire, les questions se produisent avec des preuves à l'appui, reposant sur des faits graves, alors la question s'explique ; mais en est-il ainsi ? A la Chambre M. Cunéo d'Ornano, au Sénat, M. Monnet ont demandé : Pourquoi avez-vous remplacé ces maires ?

Le ministre a répondu : Parce qu'ils ont refusé de servir la République.

Prétend-on qu'il fallait les garder quand même ? Non, personne ne le prétend. Alors à quoi bon ces questions, ces discours et ces scènes tumultueuses ?

Soleil.

Sommes-nous à la veille d'une guerre européenne ? Nous espérons encore que non.

Un profond désaccord existe en ce moment entre l'Angleterre et la Russie sur le programme du Congrès de Berlin. Ce serait presque un miracle aujourd'hui si ce Congrès se réunissait. Il est plus probable qu'il se transformera en une simple conférence du prince de Bismarck, du comte Andrassy et du prince Gortschakoff.

Mais il y a loin d'un désaccord diplomatique à un conflit armé.

L'Angleterre ne tirera pas un seul coup de canon

pour protéger la Turquie. Les difficultés qu'elle soulève, ses récriminations, ses plaintes n'ont qu'un but, c'est de justifier la pensée qu'elle caresse sans doute d'avoir Candie ou Mételin dans la Méditerranée orientale, comme elle a Gibraltar dans la Méditerranée occidentale, afin qu'aucun navire de guerre ne puisse plus circuler, sans sa permission dans le grand lac européen.

La France n'est pas absolument désintéressée dans ces éventualités plus ou moins prochaines. Placée entre l'Angleterre et la Russie, elle pourra trouver un jour quelque utilité au développement de la Grèce.

La Grèce agrandie, formerait avec l'Espagne, l'Italie et la France, quatre puissances riveraines de la Méditerranée en état de faire respecter en commun leurs intérêts et leurs droits par l'Angleterre et la Russie.

Nous trouverions donc naturel que, dans un Congrès ou une Conférence, si la question de l'agrandissement de la Grèce, trop oubliée de l'Europe, était posée, la France fût favorable à son ancienne protégée. D'ailleurs, le groupement des races grecques deviendra bientôt un contre-poids nécessaire du groupement des races slaves, que favorise la Russie.

Mais en dehors de cette action purement diplomatique, sur un point spécial, la France n'a aucun motif, aucun intérêt à sortir de son attitude rigoureuse et expectante et passive.

Dans notre pays, l'opinion publique est très mobile, très impressionnable. Elle passe facilement d'un engouement à un autre engouement. Ainsi, après avoir manifesté des tendances très russes, elle manifeste aujourd'hui des tendances presque autrichiennes et anglaises.

Ce serait racheter un tort par un autre tort. La France n'avait aucune raison sérieuse d'être pour la Russie contre la Turquie. Il est très démontré qu'en 1870, l'empereur Alexandre, pour être agréable à l'empereur Guillaume, a imposé la neutralité à l'Autriche, et c'est en partie à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg que nous devons l'isolement dans lequel nous sommes restés vis-à-vis de l'Allemagne.

Ce qui s'est passé à cette époque a du moins pour nous cet avantage actuel, de nous libérer de toute dette de reconnaissance et de nous dégager de toute obligation d'alliance. Nous ne devons rien à personne. Pourquoi le France, qui penchait sans nécessité vers la Russie, il y a un an, inclinerait-elle maintenant vers l'Autriche et vers l'Angleterre ?

L'Angleterre saura défendre ses intérêts sans nous. Dans tous les cas, nous n'avons pas le devoir de l'aider contre la Russie, puisqu'elle ne nous a pas aidés contre l'Allemagne.

Aurait-elle des dédommagements et des compensations à nous offrir, en échange des sacrifices que nous pourrions faire et des risques que nous pourrions courir pour elle ? Non. Réservez donc notre or et notre sang pour notre propre sécurité.

L'Autriche serait-elle plus en état que l'Angleterre de payer notre alliance ? Nullement. Du reste, il faut être aveugle pour ne pas voir que, de bonne grâce ou de mauvaise grâce, elle est rivée au pacte des empereurs, à l'union des trois empires.

Nation et gouvernement, nous n'avons dans la situation présente, qu'une bonne politique à suivre c'est celle, non de l'indifférence absolue, mais de l'abstention attentive. Suivons les événements extérieurs qui se produisent en Europe, en dehors de nous, avec l'intérêt qui s'y attache. Ne nous y mêlons pas activement. Contentons-nous, lorsque l'occasion s'en présente, de donner à tous des conseils de paix et de modération, et attendons les événements, en réservant nos forces pour les circonstances imprévues et providentielles qui pourront se produire.

INFORMATIONS

Les dépêches de Rome du Times dit qu'à

la suite de la lettre conciliante du Pape adressée à l'Empereur d'Allemagne, une réponse conçue dans le même esprit a été adressée au Vatican et qu'on a maintenant l'espoir fondé de voir résoudre les difficultés ultramontaines.

On assure que le Pape nommera le cardinal Di Piétro comme camerlingue de l'Eglise.

On assure que l'Encyclique que le Pape a envoyée aux évêques est sévère envers le gouvernement Italien tandis qu'elle est plus réservée vis-à-vis des autres puissances.

Un journal financier donne le détail de ce qu'a coûté à la Russie la dernière guerre :

Emission de 100 millions de roubles en billets de banque, portant intérêt.....	312,500,000 fr.
Emprunt étranger de 100 millions de roubles.....	312,500,000
Emprunt intérieur de 200 millions de roubles.....	625,000,000
Dû à la Banque par le Gouvernement à la fin de février, 324 millions de roubles.....	1,012,500,000
Total.....	2,262,500,000

Et en 6 ans, de 1870 à 1876, elle n'a dépensé que 1,750,000,000 fr. pour la construction de ses chemins de fer dont elle a pourtant si grand besoin !

Un journal annonce qu'au mois de juillet, les bijoux de la reine Isabelle, qui se trouvent en dépôt, à la Banque de France, et dont la valeur s'élève à plusieurs millions, seront retirés et vendus aux enchères, par ordre de sa Majesté.

Les journaux de Metz reproduisent la note suivante publiée par la Gazette militaire de Berlin :

En présence des fortifications qui ne cessent de s'élever autour de la ville de Belfort, l'état-major allemand se voit dans le cas de porter toute son attention sur la défense de la Haute-Alsace. Il importe, à cet effet, d'établir sur le Rhin autant de ponts que possible, pour pouvoir jeter le plus promptement, dans cette partie de l'Alsace, des masses de troupes. L'achèvement complet du réseau des chemins de fer allemands et la construction des ponts fixes sur le Rhin, à Vieux-Brisach et à Mülheim, sont de la plus haute importance au point de vue stratégique. Mais ces ouvrages ne suffisent pas encore à la défense complète de la Haute-Alsace.

La Gazette des Tribunaux donne les renseignements suivants sur des arrestations qui ont été faites la semaine dernière, à Paris et dont nous avons déjà parlé :

La presse parisienne s'entretient en ce moment de l'arrestation de quelques étrangers poursuivis pour affiliation à l'Association internationale des travailleurs. Cette affaire, que plusieurs journaux ont représentée comme devant être considérable, paraît se réduire à des proportions très-limitées.

Depuis un certain temps déjà, l'attention de l'autorité avait été appelée sur quelques individus d'origine étrangère, signalés comme se livrant à une active propagande socialiste, et condamnés, paraît-il, à l'étranger, à raison de leurs agissements. La surveillance exercée à l'égard de ces étrangers ne tarda pas à confirmer les soupçons qui pesaient sur eux, et le préfet de police, après s'être concerté avec l'autorité judiciaire, décerna des mandats d'amener et des perquisitions contre trois des plus ardents meneurs, Tito Zanardelli,

Andrea Costa, Ludovico Habruzzi, tous trois d'origine italienne.

Au cours des perquisitions on dut se transporter chez une dame Anna K..., sujette russe, chez laquelle, comme chez les précédents, on saisit une grande quantité de correspondances, circulaires, documents, etc., ayant trait à l'Internationale et aux ramifications de cette association en France.

Ces quatre étrangers ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République, et M. le juge d'instruction chargé de cette affaire fit, dès le lendemain, procéder à l'arrestation du sieur Pédoussaux, signalé, dans les papiers saisis, comme étant en relations suivies avec les premiers inculpés.

La perquisition opérée à son domicile amena la découverte de nouveaux documents établissant d'une manière manifeste les relations des internationalistes suisses avec un certain nombre de meneurs socialistes français. Dès lors, M. le juge d'instruction reconnut qu'il convenait d'aller plus avant. En conséquence, en vertu d'ordonnances rendues par le magistrat instructeur, de nouvelles perquisitions viennent d'être opérées chez plusieurs individus soupçonnés de propager, eux aussi, les doctrines de l'Internationale, et, par suite, quelques arrestations ont été opérées.

Nous apprenons au dernier moment que presque tous les individus arrêtés en dernier lieu ont été relaxés après interrogatoire.

Voici des renseignements sur un terrible naufrage, qui a eu lieu près des côtes d'Angleterre.

Nous extrayons de la déposition de Cuddiford, un des deux matelots survivant du bâtiment l'Eurydice, quelques passages de nature à faire comprendre la manière dont s'est accompli ce drame maritime :

« A quatre heures moins un quart (le samedi 24) on sonna la cloche pour faire monter le quart sur le pont, afin d'amener les basses bonnettes. Le capitaine donna ordre de carguer toutes les hautes voiles. Le vent fraîchissant toujours, le capitaine donna ordre à tous les hommes qui étaient dans la mâture de descendre, et ensuite de laisser filer toutes les drisses (ou cordes) retenant les voiles de perroquet (toutes les hautes voiles). Le quartier-maître des canonnières exécuta cet ordre pour le perroquet de misaine, et Bryant pour le grand perroquet. La mer passa alors par-dessus le filet de tribord, qui se trouvait sous le vent, et enleva la grande chaloupe. La bonnette de misaine était carguée. Le vent soufflait presque par le travers de l'Eurydice; il n'était que d'un quart à l'arrière du ban de bâbord.

» Je saisis la drosse de la grande voile et je tombai. Je me rattrapai au filet du bâbord et je me trouvai sur le flanc du navire. Je pouvais voir sa quille.

» L'Eurydice se redressa un peu avant de sombrer, et le perroquet de misaine sortit de l'eau. Alors, elle s'enfonça graduellement par l'avant, et la plus grande partie de l'équipage se réfugia sur son flanc de bâbord. Puis, elle se retourna complètement et le bâbord de la coque se mit en haut.

» Avec un nommé Richard, je cherchai à couper les haubans de la chaloupe d'avant, et je vis le capitaine sur le flanc du navire, près la chaloupe d'arrière, et les deux docteurs cherchant à se sauver à la nage.

» Je nageai pendant quelque temps, et je distribuai quelques épaves aux hommes qui faisaient comme moi. Je rencontrai la yole, qui était pleine d'eau. Il y avait cinq hommes. Un coup de mer

la fit chavirer. »

Ce marin ajoute que le navire faisait 5 nœuds 1/4. Il ne croit pas que les hommes de quart aient eu le temps de monter sur le pont.

A travers les rafales de neige, il vit les marins ôter leurs habits et se jeter bravement à la mer, pour éviter le mouvement d'aspiration que devait faire le navire en sombrant.

Voici quelques détails sur la condamnation de Joseph Garcin à la peine de mort, sous l'inculpation de participation dans l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lacombe.

Les débats ont duré deux jours.

M. le colonel Saint-Marc présidait. Le siège du ministère public était occupé par M. le commandant Romain. M^e Lachaud avait accepté la tâche difficile de défendre Garcin.

Le sieur Garcin était de son métier dessinateur sur étoffe. Les tristes événements de 1870 le firent colonel de la garde nationale.

Interrogé par M. le président, il a nié énergiquement sa participation au meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Il aurait, d'après lui, voulu sauver les généraux, et c'est pour cela qu'il se serait d'abord mêlé à leurs assassins.

Il a été trouver M. Clémenceau, et à ce propos il a dit au président :

« Sur cette demande : » Que voulez-vous que je fasse des généraux ? » M. Clémenceau m'a répondu : « Faites-en ce que vous voudrez »

M. Clémenceau a nié formellement cette parole, et a prouvé que Garcin lui avait fait des demandes d'argent.

Un grand nombre de témoins ont déposé contre Garcin. D'après toutes ces dépositions, la complicité de l'accusé semble évidente. Il aurait notamment refusé de rendre les prisonniers à des personnes qui essayaient de les sauver.

M. le commandant Romain, dans un réquisitoire énergique, a demandé l'application rigoureuse de la loi.

M^e Lachaud a présenté la défense avec son habileté ordinaire.

En dépit des efforts de son défenseur, Garcin a été condamné à mort.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

TOURNÉE DU CONSEIL DE RÉVISION.

Avis est donné que les opérations qui devaient avoir lieu dans le canton de Castelnau-Montrastier, le jeudi, 18 avril, à 2 h. du soir, sont renvoyées au samedi, 27, à la même heure.

Il n'est rien modifié au surplus de l'itinéraire.

Le Préfet du Lot,

HENRI FRESNE.

Quand on prend, comme M. de Valon, la résolution de combattre un traité de commerce

qui a été adopté par le Sénat à l'unanimité, et que la Chambre des députés doit incontestablement adopter à son tour, il faudrait au moins ne pas fournir des armes aux adversaires des intérêts du département que l'on représente.

Or, qu'est-il arrivé ?

Il est arrivé que M. de Valon a dit en termes formels que le vinage à prix réduit (c'est-à-dire l'autorisation d'employer l'alcool de grains et de betterave à peu près *gratis* pour l'amélioration des vins insuffisants) était la conséquence directe du vote du traité.

Nous avons déjà appelé l'attention sur la gravité de cette déclaration de M. de Valon, et nous avons protesté. Nous devons protester encore; car le traité est définitivement sanctionné, et il a été pris acte de la concession funeste de M. de Valon. Nous avons la douleur d'annoncer, en effet, que M. le ministre de l'agriculture et du commerce, encouragé dans son opinion favorable au vinage, active la présentation du projet de loi, qui accordera à nos concurrents de Montpellier et de Béziers l'alcoolisation de leurs récoltes au prix exceptionnel de 25 ou 30 fr. par hectolitre, au lieu du prix légal de 156 fr. 25.

Il y a là une situation dont notre *Société agricole et industrielle du Lot* doit se préoccuper. Elle ne peut pas laisser dire, sans rectification, par un député du Lot, que notre cause est perdue à l'avance.

Le raisonnement de M. de Valon a été celui-ci : « Les vins d'Espagne, entrant désormais chez nous au prix de 3 fr. 50 au lieu de 5 fr. 25 par hectolitre, vont faire concurrence aux vins du Languedoc, et on devra donner à ces derniers une compensation en les autorisant à *viner* pour rien ou à peu près, attendu que le vinage est gratuit en Espagne. »

Comment se fait-il qu'un bonapartiste puisse raisonner ainsi ? L'entrée des vins d'Espagne était bien plus facile sous l'Empire qu'aujourd'hui, puisqu'elle ne coûtait que 25 centimes par hectolitre, au lieu de 3 fr. 50. Et cependant l'Empire ne permettait pas le vinage à prix réduit pour les vins du Languedoc.

Non-seulement, M. de Valon s'est mis en désaccord avec les souvenirs de l'empire; mais il a tiré une conséquence erronée, et illogique d'un traité, qui ne peut devenir dangereux pour le Lot que par suite du langage déplorable qu'il a tenu et de la funeste concession qu'il a faite.

Les Cabarets

On nous demande des renseignements plus complets sur la discussion relative aux cabarets, qui a eu lieu dans la séance du 22 mars, à la Chambre des députés.

Les cinq premiers articles de la loi qui a été votée par la Chambre, et ensuite par le Sénat, modifient les conditions des lois antérieures.

Après le vote de ces cinq articles, la discus-

sion s'est ouverte sur l'article 6, qui est ainsi conçu :

« Ne peuvent non plus exploiter des débits de boissons à consommer sur place :

» 1^o Tous les individus condamnés pour crimes de droit commun;

» 2^o Ceux qui auront été condamnés à un emprisonnement d'un mois au moins pour

» vol, recel, escroquerie, filouterie, abus de

» confiance, recel de malfaiteurs, outrage public à la pudeur, excitation de mineurs à la

» débauche, tenue d'une maison de jeu, vente de marchandises falsifiées et nuisibles à la

» santé, conformément aux articles 379, 401, 405, 406, 407, 408, 248, 330, 334, 410

» du code pénal et à l'article 2 de la loi du 27

» mars 1851.

» L'incapacité sera perpétuelle à l'égard de tous les individus condamnés pour crimes.

» Elle cessera cinq ans après l'expiration de leur peine, à l'égard des condamnés pour

» délits si, pendant ces cinq années, ils n'ont encouru aucune condamnation correctionnelle à l'emprisonnement. »

Voici le compte-rendu analytique officiel :

M. Cherpin dit que l'article 6, en créant pour les individus qui ont subi certaines condamnations l'incapacité d'exploiter des débits de boissons à consommer sur place, dénature complètement cette profession. Il en résulterait qu'il faudrait plus de conditions pour être cabaretier que pour être électeur et peut-être préfet.

C'est une atteinte à la liberté du commerce; on sait pourquoi elle avait trouvé place dans le décret de 1851.

M. le rapporteur répond que la suppression de cet article serait l'assimilation de la profession de cabaretier à toutes les autres professions.

Le projet de loi ne demande pas aux cabaretiers un certificat de vertu, il se borne à exclure de cette profession les individus condamnés pour crimes ou pour délits très graves qui entachent gravement la moralité.

Dans l'intérêt de la sécurité des consommateurs et du public, il importe d'exiger certaines garanties, et il faut tenir compte des critiques que pourra subir ce projet de loi dans une autre enceinte.

L'amendement se présente à la dernière heure comme pour faire tomber le projet de loi.

M. Cherpin dit qu'il veut améliorer, et ne fait échouer le projet de loi.

Sans doute il faut concilier l'autorité avec la liberté; mais en exigeant des conditions semblables on détruit absolument la liberté du commerce. La police a le devoir de surveiller les cabarets, mais elle ne doit pas agir préventivement. (Aux voix !)

M. de Marcère, ministre de l'intérieur. — Ce qui est en cause, c'est le principe même de la loi. Peut-on exiger des garanties pour l'exercice de la profession de cabaretier ? On l'avait fait en 1851 dans une mesure excessive et pour des motifs qui doivent être abandonnés, mais on ne saurait renoncer à toute espèce de garanties.

Le cabaret n'est pas seulement un commerce, c'est un lieu de réunion. On ne peut l'assimiler au magasin d'un commerçant quelconque. La police municipale ne peut pas toujours s'y exercer d'une façon effective, il faut donc que le cabaretier offre des garanties spéciales.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

30 mars 1878. (21)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe Favre.

Première partie.

LE PRÉVOT DES MARCHANDS

VII

— Eh bien ! Louise, pourquoi vous troubler ? Vous avez eu raison, et votre seul tort est de ne pas m'associer à vos bienfaits.

— Monsieur, fit Louise avec plus d'assurance, je réparerai ma faute.

— Votre faute !... oui, le mystère est toujours une faute... il engendre le soupçon... il fait douter de tout... de la femme qu'on voudrait honorer, de l'ami à

Reproduction interdite.

qui l'on voudrait tendre la main sans défiance... il fait voir un traître dans tout survenant... C'est impie, n'est-ce pas ?

— Monsieur...

— Et puis, je l'avoue, j'ai remarqué vos sorties les jours que j'étais au Louvre ou que je devais y être, et je vous ai suivi comme un espion et masqué comme un lâche, j'ai douté de votre vertu, j'ai cru, oh ! c'était un sacrilège, j'ai cru que vous aviez un amant.

— Oh ! fit Louise avec un mélange de confusion et de révolte.

— Aussi, je ne le crois plus, je ne le croirai jamais. Vous pouvez ne pas m'aimer, Louise, je le comprends, mais, j'en suis sûr, vous n'en aimez pas un autre... jamais, jamais je n'entendrai retentir à mon oreille le nom de celui qui vous aurait rendue coupable.

En ce moment la porte s'ouvrit et un valet annonça :

— M. François Blondel, l'architecte du roi !

— Lui ! murmura Louise. Ah ! Dieu veut m'accabler !

Pendant que le prévot allait au-devant de Blondel, Louise avec cette force de volonté et cette puissance que les femmes ont sur elles-mêmes dans les moments difficiles, Louise se leva et ce fut le visage calme et presque souriant qu'elle reçut le profond salut de ce rival tant redouté du prévot.

VIII

LES TERREURS DE GUILLAUME LE SOT

Avant de suivre les scènes qui vont se dérouler à l'Hôtel-de-Ville, il est important de reprendre Guillaume et la mère Taupier où nous les avons laissés.

Ils montaient l'un suivant l'autre et criant tous deux :

— Michel ! Michel !

Le sculpteur ne pouvait les entendre. Mais Lapoulotte, à demi habillé, était venu audevant de Mariette et de Guillaume.

Le rusé serviteur avait pensé qu'il ne pourrait pas imiter le vrai sommeil des deux autres, et il s'était dit qu'il valait mieux descendre et faire face au danger.

Aussitôt qu'il aperçut la veuve, il s'écria :

— Mais qu'y a-t-il donc, mère Taupier ? Quel bruit ! quel sabbat !

— Et Michel ? fit Mariette haletante.

— Michel, mais il dort du sommeil du juste, ainsi que Pierre, mon compagnon.

— Et vous n'avez rien entendu ?

— C'est-à-dire que moi j'ai entendu vos cris...

— Pas d'autres ?

— Rien de rien.

— Et vous venez...

— Tout de suite. Seulement l'affaire de

se vêtir tant soit peu convenablement, et me voilà.

— Il est bien temps ! s'écria la mère Taupier, que le désespoir reprenait ; trois hommes ici, et une fille enlevée à leur nez.

— Mlle Madeleine enlevée ! fit Lapoulotte. Oh ! quel malheur ! mon Dieu quel malheur !

— Oui, gémit la pauvre mère, enlevée ! Ah ! ses pressentiments ne l'avaient pas trompée, et elle est au pouvoir de ce misérable, et je ne puis, non, je ne puis pas le poursuivre et la lui arracher !

— Pauvre femme ! mon Dieu, pauvre femme ! eut l'air de pleurer Lapoulotte.

— Quel sera mon désespoir ! reprit la veuve. J'ignore où il conduit mon enfant, et peut-être jamais, jamais, comprenez-vous, vous autres, jamais, je ne reverrai ma fille !

Un torrent de larmes déborda tout à coup des yeux de la mère Taupier ; elle pleurait, elle se tordait, elle appelait sa fille, elle faisait peine à voir.

Lapoulotte lui-même se sentait attendri. Guillaume maudissait son avarice, cause de ce malheur, et se promettait un courage à tout épreuve.

Soudain Mariette bondit.

— Et Michel ! exclama-t-elle, Michel qui l'aime à ce qu'il dit, et qui dort !

Et, escaladant précipitamment l'échelle, elle fut bientôt dans la soupenne.

Elle saisit violemment le jeune homme par un bras et se mit à le secouer de toutes ses forces en s'écriant :

— Réveille-toi donc, Michel, je te dis qu'il emporte Madeleine ! Madeleine, ma fille ! entends-tu ? Madeleine, ta femme !

Michel, anéanti par l'effet du narcotique, ne remuait pas.

— Il est donc mort ! reprit la veuve. Mon Dieu, il est ivre peut-être ! Qui a pu le mettre en cet état ?... Il a bu, hier... oui, c'est cela... mais le vin ne peut pas l'avoir engourdi ainsi... Aidez-moi donc, vous, à le tirer de là, dit-elle à Lapoulotte qui l'avait suivie.

En ce moment, Michel ouvrit les yeux.

— Ah ! fit-elle, il m'entend enfin ! Elle lui prit la tête.

— Michel, mon enfant, écoute-moi, réveille-toi. Je suis la mère Taupier, et l'on m'a pris ma fille.

— Votre fille ! répéta Michel avec effort.

— Oui, Madeleine, ta fiancée, tu m'entends bien ?

— Ma fiancée, fit encore Michel.

— Ils l'ont emportée ; lève-toi et viens nous aider à la retrouver.

— Ah ! je dors, murmura le jeune homme, cédant à une puissance irrésistible. Bonsoir !

Et il retomba la tête sur le traversin. La veuve se redressa échevelée.

(A suivre.)

Le projet de loi établit la liberté, mais non la licence.

M. Nadaud est d'avis que lorsqu'un condamné a subi sa peine, il a payé sa dette à la société.

La Chambre actuelle peut-elle voter une loi moins libérale que celle de la monarchie de 1830?

On peut tenir dans les cabarets, après avoir bu chopine, des propos un peu vifs; mais il ne s'y dit rien de malhonnête.

M. Guyot. — Ces objections auraient pu être plus utilement portées devant la commission.

La Chambre représente le pays, et non les malfaiteurs, et, dans l'intérêt même de l'ensemble de la loi, il est nécessaire d'adopter l'article 6.

M. le président. — Je mets aux voix l'article 6. Il a été déposé une demande de scrutin qui porte sur l'amendement de M. Cherpin;

On procède au scrutin.

M. le président. — Voici le résultat du scrutin sur l'article 6 de la proposition de M. de Gasté :

Table with 2 columns: Description and Number of Votes. Includes 'Nombre de votants', 'Majorité absolue', 'Pour l'adoption', 'Contre'.

La Chambre a adopté l'article 6.

Donnons maintenant, d'après le Journal officiel, les noms des 70 ultra-radicaux et ultra-bonapartistes qui ont repoussé l'article 6.

ONT VOTÉ CONTRE :

- MM. Amigues, Andrieux, Ayguesvives (le comte de), Barodet, Bertholon, Blanc (Louis) (Seine), Bonnel (Léon), Bouchet, Bouquet, Bousquet, Bouville (comte de), Brelay, Brière, Brisson (Henri), Cantagrel, Casse (Germain), Cherpin, Clément-ceau, Constans, Cossé-Brissac (comte de), Couturier, Daguilhon-Pujol, Dumas, Dethou, Dubois (Côte-d'Or), DUFOUR (baron), Duportal, Escanyé, Escarguol, Eschassériaux (baron), Eschassériaux (René), Farcy, Feltre (duc de), Eloquet, Forné, Fourcade, Fournié (Charles), Gastu, Gavini, Gleizal, Godissart, Greppo, Haentjens, Harispe, Kerjégu (Louis de), Lacrosette (de), Laroche-Joubert, Latrade, Le-comte, Lenglé, Levert, Livois, Lockroy, Madier de Montjau, Maigne (Jules), Margue, Ménard-Dorian, Menier, Nadaud (Martin), Ornano (Cunéo d'), Padoue (duc de), Pellet (Marcellin), Perin (Georges), Rouher, Rubillard, Spuller, Talandier, VALON (de), Vernhes, Viette.

Un journal de Cahors, qu'il n'est pas besoin de nommer, nous reproche de ne pas avoir publié le discours de M. de Valon, et prononcé le mot de mauvaise foi.

Le discours de M. de Valon, emprunté au compte-rendu, que les secrétaires-rédacteurs de la Chambre des députés sont chargés d'élaborer, et que la Chambre fait communiquer aux journaux, a été reproduit par nous intégralement dans notre numéro du 25 mars.

Nous avons remarqué, que partie de ce compte-rendu officiel se trouvait supprimé dans le journal l'Ordre, qui est l'organe bonapartiste le plus autorisé, ainsi que dans le Journal des Débats, le Temps, le Siècle, la Gazette de France, l'Univers, l'Union, etc., etc., etc. Deux feuilles bonapartistes, la Patrie, l'Estafette s'étaient bornés à une courte analyse de quelques lignes sans le moindre compte-rendu. Le Pays seul avait inséré partie du compte-rendu in-extenso, en ce qui regarde les orateurs impérialistes, et avait fait connaître la réponse de M. Tirard en ces termes..... remarquables : « M. Tirard défend la Con-

vention en homme qui connaît mal son sujet. » Et pas un mot de plus !

Nous avons tenu, au contraire, pour notre compte, nous montrant fidèles à la scrupuleuse impartialité qui nous guide toujours, à reproduire complètement le compte-rendu des secrétaires-rédacteurs, comme l'a fait seulement un journal de Paris, le Soleil.

En outre, nous avons cité divers passages du compte-rendu in-extenso, qu'aucun journal de Paris n'a publié.

Enfin, nous avons jugé que, notre journal étant trop petit pour contenir tout le débat, nous devons faire porter les suppressions sur le discours de M. Tirard en réponse à M. de Valon, et aucunement sur celui de M. de Valon. Telle a été notre conduite.

Tous ceux qui voudront apprécier l'effronté mensonge bonapartiste dirigé contre nous, sont priés de passer dans nos bureaux. Ils y compareront notre compte rendu complet, au compte rendu écourté des journaux suivants, dont nous tenons deux numéros à la disposition des visiteurs, amis et adversaires.

- Ordre. Journal des Débats. Temps. Siècle. Gazette de France. Univers. Union. Patrie. Estafette. Pays. Constitutionnel. Soleil.

Il faut que les paroles de M. de Valon aient été bien nuisibles aux intérêts qu'il voulait servir, pour qu'on ait besoin de recourir à de tels procédés dans le but évident de dissimuler ses erreurs et ses imprudences.

Par décret du 18 mars ont été nommés dans l'infanterie de l'armée territoriale :

- A l'emploi de chef de bataillon : Au 131^e, M. Guirandies-Capdeville, ex-officier, ex-chef de bataillon de la garde mobile, chevalier de la Légion d'honneur. A l'emploi de sous-lieutenant : M. Dujol, ex-sous-lieutenant de mobile.

M. Gambetta vient d'être affligé d'un deuil de famille; il vient de perdre sa tante, Mlle Massabie, qui avait dirigé son intérieur pendant de longues années jusqu'au moment où elle est tombée malade.

La nommée Vignals, Marie, demeurant rue Dufour-Saint-Laurent, a trouvé sur les boulevards (sud) une montre en or qu'elle s'est empressée d'aller déposer au bureau de M. le Commissaire de police. Cette montre a été réclamée par son propriétaire, qui a donné 5 francs de récompense à ladite Vignals.

Un chien de chasse présentant tous les symptômes de la rage a été tué d'un coup de fusil par le sieur Nouyrit, maître cloutier, dans une cour de la rue des Elus.

Depuis trois jours le baromètre descend et marque grande pluie. Hier nous avons eu à Cahors, un véritable orage. Le tonnerre a grondé comme aux mauvais jours d'août.

Le crime de Plaisance.

Auguste Courtade, le meurtrier de Plaisance, a succombé aux suites de la blessure qu'il s'était faite.

On lit dans le Journal officiel :

Paris, 22 mars 1878. 1,849 bœufs, 82 taureaux, 502 vaches, en tout 2,433 têtes de gros bétail, étaient mis en vente sur le dernier marché de La Villette.

On a beau être en plein carême, la consommation de la viande a beau être restreinte, 2,400 bœufs sont un trop maigre approvisionnement pour pouvoir suffire aux acheteurs de Paris et des environs. Il n'est pas étonnant que les prix se soient encore élevés. Il y avait une centaine de bœufs italiens qui ont

obtenu un fort bon accueil. Les envois les plus recherchés provenaient de la foire de Vayrac (Lot).

Marché aux Bestiaux de La Villette. Paris, 28 mars.

Table with 4 columns: ESPÈCES de BESTIAUX, AMENÉS, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

Bulletin météorologique. Cahors, le 30 mars 1878.

Table with 4 columns: HEURES, BAROMÈTRE, CIEL, VENT. Rows include 8 h. matin, 12 h., 4 h. soir, 1 h. soir, 4 h.

Paris, 30 mars. 735 Charleville. — 740 Havre, Besançon. — 745 Cherbourg, Tarbes. — 750 Brest. Baromètre remonte dans l'O. Tempête. Temps tourne au froid avec giboulées, pluie, grésil, neige.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 23 au 30 Mars.

Naissances. Vitrac, Victorine, à Larroque des Arcs. Burgade, Marie, à Saint Henri. Max, Louis, rue des Augustins. Vicen, Anna, à Saint Georges. Pidoux, Georges, rue des Mirepoise. Maibert, Jean, au Payrat. Servan, Lucie, à Labarre.

Mariages. Delon, Antoine et Contau, Catherine.

Décès. Cayla, Joachim, 1 an, rue des Capucins. Cougot, Jeanne, 52 ans, rue des Boulevards. Contou, Lucie, 4 ans, rue Fénélon. Andrieu, Anne, 66 ans, rue Malique. Bonneville, Antoinette, 4 mois, rue Coin-de-Lastié. Tréneulles, Catherine, 80 ans, rue Coin-de-Lastié. Combalbert, Anne, 85 ans, rue Nationale.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES (Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 30 mars, 11 h. 50 matin.

Le Sénat a voté hier la loi sur l'amnistie avec toutes les modifications apportées par la commission au texte déjà voté par la Chambre. Le dépouillement du scrutin a donné l'unanimité moins une voix. Ensuite le Sénat, obéissant à une pensée d'apaisement, a adopté le budget des dépenses, tel que la Chambre venait de le lui renvoyer. La Chambre des députés va répondre à la conduite patriotique du Sénat, par l'acceptation complète du texte sénatorial de la loi sur l'amnistie.

Paris, 30 mars 1 h. 30, soir.

Les dépêches de Londres, Vienne et Berlin, reçues ce matin, sont meilleures. Lord Salisbury, connu par sa modération, remplace lord Derby. Un nouvel effort paraît entrepris à Berlin pour la réunion du Congrès, mais le succès est jugé impossible. L'Autriche refuse de se laisser gagner par les promesses et les propositions du général Ignatieff, qui est présentement à Vienne.

Bourse de Paris. Cours du 30 mars.

Table with 2 columns: Valeurs Diverses au comptant, CLOTURE du 29 mars, CLOTURE précédente. Rows include Rente 3 p., 4 1/2 p., 5 p., Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p.

Etude de M^e BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon.

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte passé devant M^e Agar et son collègue, notaires à Cahors, le neuf février mil huit cent soixante-dix-huit, le sieur Hugues Deilles, propriétaire-cultivateur, demeurant au lieu de Lanna, commune de Trespoux (Lot) a acquis de dame Marie Méja, veuve Vayssières, demeurant au lieu de Flottes, commune de Pradines (Lot).

Un entier article en nature de terre, vigne et bois, sis au lieu dit Cabanas ou Plaine ou Combet de Rayssou, commune de Trespoux, tenant du levant à chemin public, du nord à Goulfié, du couchant à chemin public et du midi à Marcihac, sans autres ni meilleures désignations de confrontations.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, le premier mars mil huit cent soixante-dix-huit et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier, a été signifié : 1^o à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors et 2^o à Philippe Vayssières, propriétaire, habitant et domicilié au Cluzel, commune de Labastide-Marnhac, pris comme subrogé tuteur de Marie, Eugénie et Anastasie Vayssières toutes trois filles mineures issues du mariage de feu Jacques Vayssières avec dame Marie Méja leurs père et mère, demeurant au lieu de Flottes, commune de Pradines.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus, de toutes hypothèques légales inconnues.

L. BOUSQUET.

Etude de M^e BOUSQUET avoué à Cahors, rue Fénélon.

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte passé devant M^e Lukan et son collègue notaires à Cahors, le vingt-cinq janvier mil huit cent soixante-quatorze.

Le sieur Jean Cournot, cultivateur, demeurant à Bégous, commune de Cahors, a vendu à Jean Guiraudet maçon, et à Julie Terrié, son épouse demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessut : Un entier article en nature de maison d'habitation, aisances et dépendances, jardin et vignes letout contigu, tenant avec chemin public et Bousquet, situé au lieu dit de Bégous.

Moyennant le prix de trois mille francs. Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, le deux mars mil huit cent soixante-dix-huit, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier, a été signifié : 1^o à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors et 2^o au sieur Romain Lacassagne, meunier, domicilié au moulin de Maruvai, commune de Puy-larroque, pris comme subrogé tuteur de Marceline Cournot, mineure, issue du mariage dudit Jean Cournot avec Jeanne Lacassagne décédée.

L'exploit de notification a été fait le vingt-neuf mars mil huit cent soixante-dix-huit, par le ministère de Combelles huissier à Cahors.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu, de toutes hypothèques légales inconnues.

L. BOUSQUET.

MÈRES DE FAMILLE !!!

Voulez-vous avoir : des enfants sages ? des enfants bien portants ? des enfants bien élevés ?

Abonnez vous au

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

(Sept francs par an, 19, rue Drouot, Paris) Dirigé par MM. Henry BELLAIRE et le Dr MAURIN. Vous y trouverez des conseils pour l'hygiène, l'éducation et la toilette de votre petite famille, avec des jolies gravures, des patrons découpés, des nouvelles, des poésies, des recettes, des conseils de tous genres, etc.

Crédit Foncier de France
Le 5 Avril 1878, 3e tirage des Obligations foncières de 400 fr. 3 0/0, libérées de 60 fr.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), darts, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Darts ; M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des darts par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — M^o 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ;

le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Un nouveau volume vient de s'ajouter à la belle collection du Théâtre Complet d'Émile Augier, qui a publié la librairie Calmann Lévy. Ce volume, qui porte le titre d'Œuvres diverses, offre un intérêt particulier en ce qu'il contient une série de charmantes poésies dont la plupart sont inédites. A la suite viennent le discours de réception d'Émile Augier à l'Académie française et la réponse qui lui fut faite par M. Lebrun. L'ouvrage se termine par les discours qui devaient être échangés pour la réception de M. Émile Augier.

L'Univers illustré, que l'on a si justement appelé « le Journal de la famille », est toujours digne de la réputation qu'il s'est acquise par vingt ans d'efforts. Chaque semaine il en fournit les preuves évidentes, aussi nous suffira-t-il d'énumérer les gravures contenues dans le numéro qui vient de paraître : Un très-beau Portrait de S. S. le pape Léon XIII ; Exposition universelle : Vue générale des constructions du Champ-de-Mars et du Trocadéro ; les Chinois travaillent à la construction de leur pavillon sur le Trocadéro ; les Étudiants espagnols donnant une sérénade sur la place de l'Opéra ; le Grand-Duc Nicolas et les plénipotentiaires turcs signant les préliminaires de paix ; Revue comique du mois, par Cham, douze dessins pleins de verve et d'esprit ; les Portraits des cardinaux La Valette et Ledockowski ; une Séance du Concile œcuménique sous Pie IX — Rébus, Problème d'échecs. — Tout le monde sait, du reste, que la partie littéraire de l'Univers illustré n'est pas moins remarquable que sa partie artistique.

Revue Scientifique.

Sommaire du Numéro 38 (23 mars). De l'espèce organique considérée au point de vue taxonomique, par M. V. Joly. — Le daltonisme. — Recherches expérimentales et théoriques de MM. Delbœuf et Spring. — La physiologie des insectes d'après M. Jousset de Bellesme, par M. Em. Blanchard. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

Sommaire du Numéro 38 (23 mars). L'Europe et le Congrès, par M. Thiers, historien de la Révolution française, par M. Alfred Rambaud. — Le régime financier de la France avant 1789, d'après M. A. Vuitry. — Causerie littéraire : Odeon : Joseph Balsamo. — Notes et impressions par N***. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 899e livraison. (30 mars 1878). — Texte : L'Amérique équinoxiale (Colombie, Equateur, Pérou), par Ed. André, voyageur chargé d'une mission du gouvernement français. 1875-1876. Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Riou et Émile Bayard.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 278e livraison (30 mars 1878). — TEXTE : L'Héritière de Vaublanc, par Mme Colomb. — Naissance d'une perle, par Marie Maréchal. — Les Ruines de Mycènes, par P. Vincent. — La fête des omelettes. — Cousine Marie par mademoiselle Gourand. — Le Babiroussa, par H. de la Blanchère.

Dessins : Delort, Deroy, A. Marie, Mesnel.

Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

Quelques personnes se sont plaintes de l'inégalité d'action du papier Lardy dont nous avons parlé plusieurs fois à propos du traitement des rhumes, irritations diverses, douleurs, etc. — Les unes le trouvent trop énergique, les autres trop faible. — On nous prie de prévenir le public que cette inégalité apparente tient uniquement au plus ou moins de

pression exercée. — S'il n'agit pas assez, serrez le fortement à l'aide de bandes et de compresse ; s'il agit trop ne le serrez pas. — C'est là en effet, une des nombreuses supériorités du Papier Lardy sur les autres révéulsifs, de produire les mêmes résultats par un simple artifice de pression quelle que soit la sensibilité de la peau, fort inégale selon les personnes.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite, Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinet et dans la plupart des pharmacies.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 39, cours Balguerie Stourmerberg, quai de Cat ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

Contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le Chocolat de Desbrière un pu gatif agréable et très efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons).

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX, Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

ACADEMIE DE MEDICINE DE PARIS. OREZZA Eau minérale ferrugineuse, acidule, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues. Cette eau est sans rivale dans le traitement des GASTRALGIES — FIÈVRES — CHLOROSSES — ANÉMIE et toutes les maladies provenant de l'APPAUVRISSEMENT DU SANG. Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.

ASTHME !! ASTHME !! L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C^o, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25 ; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

ARSENATE D'OR Dynamisé du Docteur ADDISON Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'Appauvrissement du sang. Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme et les maladies causées par l'Anémie du sang. Pour se traiter soi-même, lire le Livre des Maladies abandonnées (1 fr.) et les Maladies sans nom (60 c.), les deux, franco, 4 fr. 75, lib. Baulieu, Paris. — Le flacon 6 fr. Pharmacie GELIN, 38, r. Rochefoucauld et p^o Pharmacie, Envoi franco. Dépôt à Toulouse, pharmacie Duclot, 35, cours des Balances.

DREYFUS FRÈRES & C^o DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du GUANO DU PÉROU LOI DU 11 NOVEMBRE 1869 GUANO DISSOUS DU PÉROU Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o. Brest, chez M. E. VINGENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, chez M. C. BURDON et C^o. Havre, chez M. E. PICHET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, chez ORBIGNY, FAUSTIN et C^o. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSERON-DUPIN et NAMAIRE, MM. JAMONT et HUARD.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAVAUX PUBLICS MM. les porteurs de Bons de Travaux sont informés que le coupon d'intérêt de 3 francs, à l'échéance du 1er avril 1878 sera payé à partir de cette date. A Paris, rue de Grammont, 21. A raison, fr. 2,80, net de tout impôt.

FRANC JOURNAL RENTIERS le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6e année, paraît chaque dimanche ; liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons ; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f. ; achat et vente de valeurs ; conseils pour placements financiers ; ordres de bourse aux conditions des Agents de change ; avances sur titres. Administrat^r : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. HAUTE-RIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 21, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCAIQUES EAUX-BONNES B. Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Uniques contre la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.